

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Service assemblées-courrier

HOTEL-DE-VILLE

Place du Théâtre - BP829

85021 - La Roche-sur-Yon
Tél. : 02-51-47-46-59

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU MARDI 5 AVRIL 2022

- PROCÈS-VERBAL -

Monsieur le Président ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

David BÉLY	pouvoir à Manuel GUIBERT (<i>en début de séance</i>)
Marie-Claude MOREAU	pouvoir à Michelle GRELLIER
Angie LEBOEUF	pouvoir à François GILET
Nathalie GOSSELIN	pouvoir à Bernard QUENAULT (<i>en début de séance</i>)
Sébastien ALLAIN	pouvoir à Malik ABDALLAH
Frédérique PÉPIN	pouvoir à Malik ABDALLAH
Françoise RAYNAUD	pouvoir à Sylvie Durand
Jacques BESSEAU	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
Patricia LEJEUNE	pouvoir à Anne AUBIN-SICARD
Florence LEMAIRE	pouvoir à Stéphane IBARRA

Monsieur le Président propose de désigner Monsieur Jean-Louis Tessier en qualité de secrétaire de séance puis débute l'examen des projets inscrits à l'ordre du jour.

1. Fonds de concours à la commune de La Roche-sur-Yon

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer à la commune de La Roche-sur-Yon trois fonds de concours pour un montant total de 2 500 000 euros au titre de son enveloppe de base, pour la relocalisation du cinéma Le Concorde (1 million d'euros), la restructuration de deux groupes scolaires (1 million d'euros), et la création d'un pôle solidarité (500 000 euros).

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

2. Salle de musiques actuelles labellisée SMAC - Modification de l'attribution de compensation de la commune de La Roche-sur-Yon

Manuel GUIBERT : suite à l'adoption par les communes du rapport de la CLECT du 30 novembre 2021 sur l'évaluation des charges transférées pour la gestion d'une SMAC, il est proposé au Conseil

communautaire de diminuer l'attribution de compensation de la commune de La Roche-sur-Yon de 336 867 euros à compter de l'année 2022.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

3. Participation de La Roche-sur-Yon Agglomération au financement de travaux d'étanchéité de la cuisine du restaurant inter-administratif

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention financière avec l'Etat pour la participation au financement de travaux d'étanchéité de la cuisine du restaurant inter-administratif située dans les locaux appartenant à l'État, soit une participation maximale de 22 022 euros de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

4. Marchés publics de travaux, fournitures ou services - Autorisation de signature d'avenants

Manuel GUIBERT : il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la signature des avenants relatifs aux marchés suivants :

- Construction et restructuration du complexe aquatique Arago : 15 lots concernés ;
- Equipements scéniques de la salle de musiques actuelles de La Roche-sur-Yon - Quai M : marchés A21067 et A21069 ;
- Construction de la nouvelle salle de musiques actuelles de La Roche-sur-Yon - Lot n° 14 - Equipements scéniques : marché A19064 ;
- Fourniture de signalisation verticale et d'équipements de sécurité - Lot n° 1 : marché G20025 ;
- Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site et du centre Beautour : marché A19070.

Nicolas HÉLARY : « J'aimerais simplement faire un point sur l'avancée des travaux de la piscine car beaucoup de questions se posent aujourd'hui, notamment sur sa fermeture, ainsi que sur la fermeture de l'espace de détente qui lui aussi est régulièrement fermé. D'autre part, je rappelle tout de même que nous en sommes à près de 2 millions d'euros de dépassement aujourd'hui avec la totalité des avenants complémentaires qui ont été passés. Je pense donc qu'il y a certainement eu un problème au départ dans la conception du projet. En effet, si une collectivité a vocation à avoir une piscine pour apprendre aux enfants à nager, et pour permettre à la population de pouvoir nager et à celles et ceux qui sont en vacances sur le territoire de pouvoir se rafraîchir pendant l'été, elle n'a cependant pas vocation à créer un O'Gliss park. Or, c'est un peu ce que nous avons fait, et nous voyons bien aujourd'hui que la facture commence à devenir très salée en termes de dépassement de budget. Si encore nous en avions les moyens, cela ne serait pas gênant et tout le monde serait content, mais ce n'est pas tout à fait le cas. De plus, les coûts de fonctionnement sont également en train d'exploser. Par conséquent, nous nous abstenons sur cette partie des avenants si nous en avons la possibilité, et voterons les autres sans aucune difficulté. En revanche, si c'est un vote d'ensemble, nous voterons cette délibération. »

Manuel GUIBERT : « Je pense au contraire que ce projet a plutôt bien été maîtrisé, puisqu'il s'agissait d'un projet de 24.8 millions d'euros H.T. au départ. Certes, nous arrivons aujourd'hui à un budget de 26.9 millions d'euros H.T., mais ce dépassement reste quand même largement maîtrisé au regard de l'enveloppe globale (seulement 6 %) – même si les avenants sont toujours de trop. Nous avons donc pris les choses et les difficultés comme elles venaient pour avoir un équipement qui soit le plus accessible à l'ensemble de la population. »

Monsieur le Président : « Merci pour ces précisions. S'agissant du reste, il s'agit d'une décision politique, et nous comprenons bien que votre vision n'est pas la nôtre. Dont acte. Vous dites qu'une « collectivité n'a pas vocation à », mais ce ne sont que vos critères. Nous vous laissons donc juge de vos propres critères. Quoi qu'il en soit, nous sommes assez fiers du résultat et les Yonnais et les Agglos yonnais le sont aussi. Je pense donc que l'ensemble des Vendéens seront absolument ravis de cet équipement. Pour le reste, soyez rassuré, tout est géré et tout va bien. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

5. Création d'instances consultatives du personnel communes à la Ville et CCAS de La Roche-sur-Yon, à La Roche-sur-Yon Agglomération, et au CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération

Jacky GODARD : dans le cadre des élections professionnelles qui seront organisées le 8 décembre prochain, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'instances consultatives du personnel communes à la Ville de La Roche-sur-Yon et au CCAS de La Roche-sur-Yon, à La Roche-sur-Yon Agglomération et au Centre intercommunal d'action social de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

6. Mise en œuvre du vote électronique lors des élections professionnelles

Jacky GODARD : La Roche-sur-Yon Agglomération doit organiser le 8 décembre prochain des élections professionnelles afin de renouveler les instances du Comité Social Territorial, des Commissions administratives paritaires et de la Commission consultative paritaire. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de recourir au vote électronique dans le cadre de ces élections.

Stéphane IBARRA : « Monsieur le Président, chers collègues, le dialogue social au sein de toute entreprise ou d'une collectivité est clairement quelque chose d'important. D'ailleurs, ces élections auront un caractère encore plus important, puisque ce seront les premières qui auront lieu après la réforme territoriale. Elles bouleverseront donc un peu les habitudes, au-delà même du changement de périmètre et des attributions des différentes instances. Par conséquent, l'expression et le vote des agents sont extrêmement importants.

Sans avoir d'a priori sur l'organisation d'un vote électronique, et sans remettre en cause le souhait d'une plus grande participation en changeant les modes d'expression, il nous semble cependant indispensable d'avoir aussi le sentiment des agents pour pouvoir le mettre en œuvre. Or, comme vous le rappelez dans la délibération, les représentants du personnel se sont majoritairement exprimés contre l'organisation du seul vote électronique. Il nous semble donc impossible dans ces conditions de réunir ces élections, et de pouvoir les tenir sans avoir obtenu un meilleur consensus des agents. Nous aurions pu par exemple organiser un vote mixte ou regarder d'autres types d'organisation. Cela est d'autant plus dommageable que le dialogue social dans les collectivités a été mis à rude épreuve pour plusieurs raisons. Premièrement, il y a eu toute la période de crise sanitaire, durant laquelle il a fallu demander beaucoup d'efforts aux agents des collectivités, et notamment à ceux du CCAS. Deuxièmement, il y a également eu un certain nombre de discussions sur le temps de travail, qui ont créé un durcissement du dialogue entre les positions des représentants syndicaux et les dirigeants des collectivités. C'est pourquoi il nous apparaît indispensable aujourd'hui d'organiser ces élections professionnelles dans de bonnes conditions, et donc de ne pas recourir au seul vote électronique. Voilà la première raison pour laquelle nous voterons contre cette proposition de délibération.

D'autre part, une alerte nous a aussi été donnée, puisque le décret qui organise ces élections dissocie d'une part la délibération prise par notre collectivité pour lancer le choix de l'organisation du vote – délibération de ce soir –, et d'autre part la construction d'un cahier des charges pour choisir le prestataire qui organisera ce scrutin. Or, vous nous proposez dès aujourd'hui de passer de façon conjointe ces deux aspects, que sont le choix du vote et le choix du prestataire, alors que vous vous êtes engagés – à notre connaissance – auprès des organisations syndicales à rediscuter ultérieurement de ce cahier des charges. Autrement dit, vous décidez directement ce soir d'imposer le vote électronique à tous les agents, ainsi que les modalités d'organisation de ce vote avec un prestataire, sans avoir eu le regard des agents. Il est donc vraiment dommage de traiter les personnels de l'Agglomération de cette façon, car le dialogue social est important dans l'entreprise. Nous étions déjà déçus du dialogue citoyen et de la façon de faire vivre la démocratie dans notre territoire, ne ratez pas l'occasion de la faire vivre au moins avec les personnels de notre Agglomération. »

Guy BATIOU : « Je voudrais être certain de bien avoir compris. Le vote est-il exclusivement électronique ? »

Jacky GODARD : « Oui, je vous le confirme. Le fait que ces élections se déroulent par vote électronique a effectivement été partagé avec les organisations syndicales, et il est vrai que certaines d'entre elles n'étaient pas favorables à ce mode de scrutin. Cependant, cette formule paraît la plus performante pour permettre à tous de pouvoir voter. D'ailleurs, chaque membre du personnel sera accompagné si nécessaire. Nous avons donc choisi de favoriser l'accès à tous, et je pense que nous aurons plus de

votants par ce canal que par le canal traditionnel. De plus, ce système permet d'élargir la période de vote au-delà d'une seule journée. Bref, le vote électronique semble plutôt favorable à la participation que l'inverse. »

Martine CHANTECAILLE : « Qu'est-ce qui vous conduit à passer outre le consensus souhaitable pour le dialogue social, et donc à privilégier la forme exclusive au lieu de mixer les systèmes ? Cela aurait un intérêt non négligeable démocratiquement. Autrement dit, au nom de quelle raison vous bloquez-vous sur la question de l'exclusivité ? Je ne comprends pas. »

Jacky GODARD : « Il n'y a aucun blocage. Il est tout simplement plus simple de fonctionner de cette façon. De plus, tout le monde a la capacité de se retrouver dans ce mode de vote et à participer, puisque la majorité des personnes sont équipées d'ordinateurs. L'idée consiste donc avant tout à favoriser la participation, et à avoir le maximum de personnes qui s'expriment dans ces élections. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Hélyary.

1 abstention : Monsieur Guy Batiot.

7. Subvention exceptionnelle à la Chambre d'agriculture - Crise de la grippe aviaire

Monsieur le Président : il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 euros à la Chambre d'agriculture. En effet, dans le cadre de la grippe aviaire qui touche durement le département, la Chambre d'agriculture de la Vendée organise le jeudi 31 mars 2022, au Hall B du Parc des Expositions à La Roche-sur-Yon, une réunion à destination de l'ensemble des éleveurs avicoles et acteurs mobilisés par cette crise. La Chambre d'agriculture de la Vendée a donc sollicité la participation financière de La Roche-sur-Yon Agglomération.

Guy BATIOU : « Je n'ai bien entendu aucun problème pour adopter cette délibération. Je voudrais simplement souligner que nous sommes face à des crises à répétitions, grippe aviaire, Covid ou autres, qui semblent toutes avoir peu ou prou les mêmes origines, du moins le même fonctionnement. Je crains donc – nous comme d'autres –, que nous n'ayons à verser très fréquemment des aides à ces agriculteurs qu'il faut absolument aider. D'ailleurs, ces crises à répétition soulignent l'importance de nos actions à l'égard des modes d'élevage ou des modes d'exploitation dans leur ensemble. Bref, non seulement certains risquent de rester sur le carreau, mais en plus notre production risque de s'écrouler de plus en plus rapidement. »

Monsieur le Président : « Nous sommes bien d'accord, il faut absolument accompagner nos agriculteurs. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

8. Concession d'aménagement du jardin d'affaires de Dompierre-sur-Yon - Avenant n° 2

Délibération retirée de l'ordre du jour et reportée à la séance suivante.

9. Modification de domanialité - Déclassement d'une emprise foncière non bâtie - Avenue Aliénor d'aquitaine

Yannick DAVID : La Roche-sur-Yon Agglomération procède à des rectificatifs d'alignement afin de rendre cohérents la domanialité et l'usage en déclassant des délaissés fonciers. Aussi, en vue de la réalisation d'un programme à vocation tertiaire porté par la SAEM Oryon, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le déclassement d'une emprise foncière non bâtie située avenue Aliénor d'Aquitaine à La Roche-sur-Yon, d'une superficie d'environ 154 mètres carrés.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

10. Fixation de la taxe de séjour - 2023

Yannick DAVID : il est proposé au Conseil communautaire de réviser la taxe de séjour à compter de 2023 sous deux angles : ajustement des tarifs des hébergements sans classement ou en attente de classement, et application de la taxe de séjour sur l'intégralité de l'année civile.

Stéphane IBARRA : « Cette taxe de séjour génère bien entendu une recette inscrite dans le budget de notre Agglomération. Cependant, comme celle-ci n'entrera en vigueur qu'à partir de 2023, j'aimerais savoir quelle sera son montant approximatif, car j'imagine que vous avez fait des estimations. »

Yannick DAVID : « Effectivement. Dans la configuration actuelle, cette taxe représente un peu moins de 200 000 euros (175 000 euros environ en 2021), et dans la nouvelle configuration elle sera de 300 000 euros. Bien entendu, l'intégralité de cette taxe sera versée à des actions touristiques, puisqu'il s'agit d'une taxe affectée. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

11. Partenariat avec Vendée Energie pour le développement d'unités de production d'ENR sur le territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération - Création de la SAS de projet Roche Aggro Energies

Anne AUBIN-SICARD : le Plan climat air énergie (PCAET), document cadre de la politique énergétique et climatique de La Roche-sur-Yon Agglomération, constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite poursuivre son engagement et contribuer à l'émergence de projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La SEM Vendée Energie, producteur local d'énergies renouvelables est une société d'économie mixte créée par le Syndicat départemental d'énergie de la Vendée (SyDEV) pour développer, construire, exploiter des installations de production d'énergie renouvelable.

La SEM Vendée Energie et l'Agglomération se sont rapprochées afin de développer conjointement des projets de production d'énergie renouvelable.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver la création d'une Société de projet et de procéder à la désignation de deux représentants pour siéger au comité stratégique.

Guy BATIOU : « Là aussi, il n'y a aucun problème pour voter cette délibération. Cependant, j'aimerais poser deux questions. Premièrement, ce partenariat avec Vendée Energie ne fait-il pas double emploi au moins sur les projets solaires, avec la délibération n° 21 que nous verrons un peu plus tard, car j'imagine que Vendée habitat fait aussi des études préalables sur la faisabilité des coûts avant de réaliser de tels projets ? Deuxièmement, si nous envisageons des projets avec Vendée Energie, peut-être faudrait-il aussi les envisager avec la population, tant sur la définition des projets que sur la participation financière des habitants. Cela faciliterait l'acceptabilité des projets, ainsi que l'engagement concret et l'appropriation par la population de cet impératif de transition, souligné encore avant-hier par le GIEC. »

Anne AUBIN-SICARD : « La société Sog Solar, dont nous parlerons tout à l'heure, a audité l'ensemble du patrimoine public de l'Agglomération (bâtiment, parkings...) éligible à des projets qui seraient portés par la SAS. La délibération n° 21 permet donc d'envisager une solution rapide avec Enedis en termes de coûts et de possibilités de raccordements au réseau. Nous voulions en effet aller très vite dans le développement de ces projets d'énergies renouvelables, et c'est pour cette raison que nous sommes passés par Sog Solar. C'est donc un travail préalable qui permettra ensuite de mettre en œuvre les projets avec Vendée Energie par le biais de la SAS. Quant aux projets portés par les citoyens, nous avons déjà acté cette volonté dans le projet du PCAET qui a été soumis à concertation du public, et qui sera adopté au mois de mai prochain. La volonté est donc bien présente et elle se mettra en œuvre dans les mois à venir. »

Laurent FAVREAU : « Je précise également que les citoyens pourront entrer dans le capital d'un projet, mais seulement projet après projet – et non pas dans l'ensemble des projets –, notamment pour des questions de réactivité. D'ailleurs, ce principe sera le même dans l'ensemble des SAS qui seront mises en place dans le Département. D'autre part, j'en profite également pour féliciter l'engagement de La

Roche-sur-Yon Agglomération, puisque nous détiendrons le maximum de capital autorisé par la loi, soit 49.9 %. Donc bravo à l'Agglomération. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

12. Convention de partenariat avec l'Association des pollinariums de France (APSF) - Pollinarium sentinelle

Anne AUBIN-SICARD : il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention de partenariat avec l'APSF (Association des pollinariums de France) pour le bon fonctionnement du pollinarium sentinelle.

Guy BATIOU : « Comme je l'ai dit en Conseil municipal, je rappelle qu'une personne sur quatre est actuellement allergique à quelque chose, et qu'Air Pays de la Loire prévoit une personne sur deux d'ici 2050. Par conséquent, autant il est absolument utile d'avoir un pollinarium pour alerter les gens sensibles, autant il faut absolument intégrer les pollutions ambiantes issues du transport ou de l'agriculture dans le projet de PCAET si nous ne voulons pas que la moitié de nos enfants en soit victimes à l'avenir. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

13. Convention de partenariat défi Élise « mets ton compteur à zéro »

Anne AUBIN-SICARD : il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'association Élise pour la réalisation du défi « Mets ton compteur à zéro ».

Question adoptée à l'unanimité par 44 voix pour, Monsieur Batiot ne prenant pas part au vote.

14. Convention spéciale de déversement des eaux dépolluées issues des travaux de dépollution de l'ancienne usine à gaz de La Roche-sur-Yon au réseau pluvial de La Roche-sur-Yon

Anne AUBIN-SICARD : les travaux de dépollution du site de l'ancienne usine à gaz, situé au 87-95 Boulevard des États-Unis à La Roche-sur-Yon, comprennent notamment l'excavation de deux zones sous le niveau de la nappe.

La société Speed Rehab a sollicité les services de l'Agglomération pour avoir l'autorisation de rejeter ces eaux dépolluées issues des travaux de dépollution de l'ancienne usine à gaz de La Roche-sur-Yon au réseau pluvial de La Roche-sur-Yon. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'une convention spécifique pour encadrer ces opérations.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

15. Convention spéciale de déversement au réseau d'assainissement communautaire des eaux usées de la société U7 La Boulangère - Renouvellement suite à changement de prestataire

Alexandra GABORIAU : par délibération du 19 décembre 2017, le Conseil communautaire a autorisé la signature de la convention spéciale de déversement avec le groupement « La Boulangère and Co » et la société SAUR exploitant du système d'assainissement.

Conformément à l'article 18, celle-ci doit être renouvelée en cas de changement de prestataire ou de mode de gestion. Le marché de prestations de services pour l'exploitation du système d'assainissement de La Chaize-le-Vicomte passée avec la société SAUR ayant pour échéance le 31 décembre 2021, un nouveau marché de prestations a été attribué à la société SUEZ. Dans ce contexte il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la convention.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

16. Convention de transfert au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération des réseaux des eaux usées et de l'eau pluviale du lotissement « Caillou blanc 5 » - Commune de La Ferrière

Alexandra GABORIAU : le Conseil communautaire est appelé à approuver le transfert des réseaux d'eaux usées et de l'eau pluviale au profit de La Roche-sur-Yon Agglomération, suite à la construction du lotissement Le Caillou blanc à La Ferrière.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

17. Approbation conventions de maîtrise foncière avec l'Etablissement public foncier et des communes de l'Agglomération

Thierry GANACHAUD : l'EPF de la Vendée exerce auprès des collectivités des missions de conseil et de concours à la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement du territoire, et les accompagne notamment via une action foncière. Ces collaborations sont formalisées par la signature de conventions qu'il convient d'élargir à l'Agglomération en tant que titulaire du droit de préemption urbain.

Le Conseil Communautaire est donc appelé à autoriser la signature tous les avenants des conventions de portage foncier.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

18. Droit de préemption urbain - Modification des modalités d'application n° 3

Thierry GANACHAUD : par délibération n° 14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI), ce qui a entraîné le transfert de la compétence du droit de préemption urbain.

Suite à la signature des conventions de portage foncier entre les communes, l'EPF de la Vendée et La Roche-sur-Yon Agglomération, il est proposé au Conseil communautaire de préciser ces subdélégations.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

19. Etude du choix du mode de gestion pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains de La Roche-sur-Yon Agglomération

Laurent FAVREAU : par une convention de délégation de service public du 1^{er} janvier 2017, La Roche-sur-Yon Agglomération a confié à RATPDev l'exploitation et la gestion du réseau de transports publics urbains pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2017. En conséquence, ce contrat de délégation de service public arrive à échéance au 31 décembre 2023.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de choisir le mode de gestion le plus approprié pour assurer la continuité de service.

Nicolas HÉLARY : « La question de la mise en place d'une délégation de service public (DSP) est objectivement moins sensible en l'occurrence que ne l'est par exemple la DSP sur l'eau, puisqu'il s'agit d'un besoin vital, et que les possibilités d'amortissement des investissements sont beaucoup plus longues que pour une DSP sur le transport. Cela étant, je pense tout de même que nous prenons un peu les choses à l'envers concernant ce dossier, puisqu'il faut d'abord définir un besoin, et définir ensuite le mode de gestion le plus adéquat. Or, dans le cas présent, nous commençons d'abord par déterminer le mode de gestion, puisque la détermination du besoin aura lieu entre maintenant et le mois de juillet – date à laquelle le cahier des charges doit être terminé. Cela veut donc dire que nous n'aurons pas le temps de faire deux choses qui entrent en ligne de compte à La Roche-sur-Yon.

Premièrement, la tenue des Assises de la mobilité, puisque nous n'aurons pas le temps de pouvoir les organiser avant le mois de juillet, et deuxièmement la consultation sur la gratuité, qui était la promesse n° 81 du candidat BOUARD lors des dernières élections municipales. Monsieur FAVREAU m'a effectivement indiqué en commission que cette consultation n'était pas à l'ordre du jour, et qu'il fallait

voir ce point avec le Maire de La Roche-sur-Yon. Or, comme le Maire de La Roche-sur-Yon est aussi le Président de l'Agglomération, j'imagine qu'il n'a pas eu le temps de discuter de ce point avec le président de la commission, ce qui signifie certainement que le Maire de La Roche-sur-Yon a renoncé à ses promesses de campagne. Cela me paraît tout à fait regrettable, car encore une fois, l'expression du besoin vient d'abord et avant tout du besoin des usagers, et que nous aurions eu besoin d'avoir une longue consultation à ce sujet. En effet, il est évident que le besoin n'est pas le même s'il s'agit de déterminer la gratuité des transports en commun. Bref, il nous paraît regrettable que les choses aient été prises à l'envers, et que nous devions valider cette DSP aujourd'hui sans avoir pris le soin de consulter largement la population et d'exprimer le besoin. Par conséquent, nous nous abstenons sur cette délibération. »

Guy BATIOU : « Cela fait plusieurs années que je suis membre de cette commission, et nous avons toujours eu des relations assez satisfaisantes avec le délégataire, puisqu'il a toujours répondu à toutes les questions que nous lui avons posées – même si nous avons parfois eu certains points de désaccord. Mon problème aujourd'hui est donc plutôt la question de la temporalité, compte tenu des prochaines échéances (déplacement du siège, modifications des lignes de bus...), car je ne vois pas comment nous arriverons à répondre en interne à ces demandes. D'autre part, je m'inquiète également de la vision à dix ans, d'autant que le GIEC nous rappelle de façon encore plus impérative que nous aurons de plus en plus de gros problèmes à tous niveaux, et particulièrement en matière d'énergie. Il va donc falloir que la puissance publique agisse, et qu'elle agisse très fortement en termes de transport pour économiser l'utilisation des véhicules particuliers. Je suis donc beaucoup plus inquiet sur ces sujets, que sur la gestion du délégataire. Enfin, le fait de parler de DSP signifie bien que nous parlons de service public. Or, il n'y a pas que le bus dans le service public, il y a aussi les vélos par exemple. Il faut donc aussi que nous puissions répondre à cette demande, notamment en matière de commande publique, car si les habitants veulent des vélos électriques, encore faut-il leur en fournir. »

Stéphane IBARRA : « Vous évoquez le déménagement du siège du dépôt des bus dans le cadre de cette DSP. Nous savons en effet que l'emplacement actuel à La Roche-sur-Yon n'est pas optimum, à la fois pour le voisinage et pour l'exploitation du service. Aussi, pourriez-vous nous donner les hypothèses du prochain site qui accueillera ce dépôt ?

Laurent FAVREAU : « Concernant l'intervention de Monsieur HÉLARY, nous avons déjà échangé sur le besoin des habitants en commission. Comme je vous l'ai dit, vous croyez que le besoin a simplement été défini aujourd'hui, ce qui me surprend encore. Cela fait déjà sept ans que nous travaillons avec le délégataire, et donc que nous étudions les besoins depuis plusieurs années. Autrement dit, nous ne nous sommes pas réveillés un matin en décidant de lister les besoins. D'autre part, je vous ai également répondu en commission que la définition des besoins se traduisait aujourd'hui par les grands objectifs. Il ne s'agit donc pas de déterminer si nous allons mettre un bus ou un vélo à tel ou tel endroit, mais plutôt de demander à nos délégataires de se projeter à nos côtés sur le plus long terme. L'idée n'est donc pas de sanctuariser ce que nous souhaiterions, mais d'avoir une réponse ouverte du délégataire, et que celui-ci nous dise ce qu'il est capable d'apporter comme solutions et comme moyens pour notre réseau. Enfin, nous devons désormais compléter nos différents schémas avec les remontées de terrain que nous avons des différentes communes, de sorte à compléter notre proposition.

S'agissant de la gratuité, je ne peux pas répondre à la place de Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon, d'autant que nous vous avons déjà donné des explications à ce sujet, ainsi que sur notre futur mode de gestion. Quant aux relations que j'ai avec lui, rassurez-vous, elles sont très saines.

Concernant les vélos électriques, nous avons entendu tout à l'heure que l'Agglomération ne devait pas être un acteur privé du style O'Gliss Park. Et bien je ne veux pas non plus devenir demain une agglomération loueuse de vélos. Je veux être, et nous voulons être une agglomération qui incite, qui propose et qui initie la location du vélo. Et lorsque les usagers auront compris tout l'intérêt de se déplacer à vélo, nous continuerons alors à les accompagner dans des acquisitions, comme nous le faisons déjà aujourd'hui. Donc à chacun son métier. Il y a d'une part celui qui propose, qui initie et qui encourage, et de l'autre, celui qui en fait un *business*. Je préfère donc que nous renforçons l'attractivité du vélo, et que nous mettions des moyens sur la création de pistes cyclables. D'ailleurs, nous avons même déplacé les fonds d'un programme sur un autre programme pour accompagner les communes, et pour réaliser davantage de travaux, de sorte à avoir un meilleur plan de déplacements. Cela fait aussi partie du cahier des charges, car effectivement, la délégation de service public ne concerne pas uniquement les bus.

Encore une fois, ce n'est donc pas à nous proposer un cadre figé, mais au professionnel de nous proposer d'autres solutions de déplacements, et des choses que nous n'avons peut-être pas encore pensées. Enfin, sachez que les assises de quartier nous ont déjà servi à nourrir nos réflexions sur notre

futur programme, et qu'il y aura une autre réunion de comité des partenaires au mois de juin. Là aussi, ces remontées nous permettront d'enrichir les grands objectifs du marché. »

Guy BATIOU : « Il ne faut pas nous faire dire ce que nous ne disons pas, car cela ne sert strictement à rien. S'agissant des vélos, je n'ai aucune envie que l'Agglomération soit le gestionnaire privé d'un parc de vélos. De plus, l'association du Centre vélos le fait déjà très bien, et à but non lucratif. J'insiste simplement sur l'urgence qui arrive de plus en plus vite et à laquelle nous devons répondre. D'autre part, je rappelle que nous avons toujours voté les initiatives en faveur des vélos et de pistes cyclables.

S'agissant des bus, et même si je reconnais que les visions ont évolué depuis le temps que nous travaillons dans la commission, nous risquons cependant de nous heurter à quelque chose d'extrêmement concret au sein de l'Agglomération. Nous pouvons toujours développer un service de transport, mais encore faut-il que nous ayons l'infrastructure. Nous risquons en effet d'être bloqués par le développement, tant que nous n'aurons pas de véritables parkings-relais à l'extérieur de La Roche-sur-Yon ou des voies en site propre. Il s'agit donc bien d'un problème global de voiries, d'urbanisme et de transports. Bref, et j'insiste, il faut vraiment tout repenser, y compris en termes de voiries et d'infrastructures. »

Laurent FAVREAU : « Concernant la durée de la DSP, nous avons réalisé différentes recherches avec les collaborateurs de l'Agglomération. Pour le moment, les trois délégataires qui candidateront très certainement demain nous ont répondu qu'une durée de dix ans leur permettait de se projeter sur une belle échelle de temps, et de nous faire une proposition financière acceptable. Je rappelle que notre contribution s'élève à 9.4 millions d'euros en fin de contrat, ce qui signifie qu'elle pourrait être de 10 millions d'euros par an dans les prochaines années, soit un contrat de 100 millions d'euros sur dix ans. Cette somme permet donc au délégataire d'avoir des perspectives, et d'assurer un transfert du dépôt, et de nous engager dans une politique de déplacements rationnelle aussi bien pour l'Agglomération que pour lui. J'espère donc que nous prendrons tous ensemble cet engagement fort au mois de juin 2023. »

Monsieur le Président : « Concernant le déplacement du siège, plusieurs hypothèses sont à l'ordre du jour. Il y en a deux dans des zones économiques actuellement en voie d'équipement, et une troisième sur le site d'Atinéa, ex-Michelin, sur lequel le délégataire pourrait s'engager à développer de la recherche et du développement concernant les mobilités innovantes, et notamment sur l'hydrogène. Pour l'instant, la décision n'est donc pas encore prise.

Concernant la consultation sur la gratuité et le développement du service de mobilité urbaine, les assises de quartier nous ont déjà donné quelques indications, sachant que les assises de la mobilité démarreront dans les prochaines semaines. D'autre part, il y aura aussi un temps de concertation avec l'ensemble des maires de l'Agglomération lors de la prochaine conférence des maires, durant laquelle nous travaillerons à la fois sur la méthode de consultation et sur les objectifs de ces consultations. Merci. »

Question adoptée à l'unanimité par 41 voix pour.

4 abstentions : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Héлары.

20. Renouvellement de la convention tripartite entre l'Agglomération, la ville de La Roche-sur-Yon et le CREHA-Ouest pour le suivi de la demande locative sociale - Période 2022-2024

Malik ABDALLAH : L'Union sociale pour l'habitat (USH) s'est dotée d'un outil permettant le suivi des fichiers de la demande locative. L'accès est ouvert aux collectivités qui signent une convention avec le CREHA, association ayant en charge la gestion et l'animation de ce fichier. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver son renouvellement pour la période 2022-2024

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

21. Convention de partenariat entre La Roche-sur-Yon Agglomération, Enedis et Sog Solar - Mesure du potentiel photovoltaïque des bâtiments

Anne AUBIN-SICARD : La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite accélérer la transition énergétique sur son territoire. Pour ce faire, elle souhaite expérimenter avec la société Sog Solar une innovation digitale destinée à préciser en amont de toute demande de raccordement la nature des opérations de raccordement nécessaires projet par projet. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser la signature de cette convention.

Guy BATIOU : « Il s'agit donc d'évaluer les potentialités du patrimoine public pour produire des énergies renouvelables. Comme je l'ai déjà dit, c'est incontournable compte tenu de l'extrême urgence. Néanmoins, j'aimerais que soit intégré cet impératif de production dans tous les cahiers des charges de toutes les constructions neuves, voire même sur les bâtiments à énergie positive qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Cela deviendra complètement incontournable dans très peu de temps, donc autant commencer tout de suite. Je ne dis pas que l'Agglomération n'est pas engagée dans une démarche de transition énergétique. Je dis seulement qu'il faut passer la vitesse supérieure une bonne fois pour toute.

D'autre part, si cette convention concerne le patrimoine public, j'insiste de nouveau sur le patrimoine privé, puisque la moitié de ce parc est en rade et qu'il ne permet pas d'avoir des productions électriques suffisantes – puisque nous sommes obligés d'importer deux à trois fois plus actuellement. Or, je pense que nous passerions le cap sans aucun problème si la moitié des toitures étaient équipées. Par conséquent, si le cadastre solaire public est indispensable, le cadastre solaire privé l'est tout autant, et là aussi, il faut aller vite. De plus, un certain nombre d'associations et d'habitants y sont prêts, et les plus volontaires ont déjà commencé à s'équiper. Ce ne sont peut-être pas forcément de grands rapports, mais cette démarche participe à l'indépendance énergétique, dont la guerre en Ukraine souligne l'importance tous les jours.

Par ailleurs, le paragraphe 6.4 indique que « le bénéficiaire s'engage à utiliser les informations reçues pour tous les besoins de cette convention ». Cela signifie-t-il qu'il faudra rémunérer le prestataire pour les services rendus une fois sortis de cette convention, si nous engageons un projet ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Concernant les particuliers, nous avons déjà répondu à cette question en septembre dernier, puisque nous avons acté la mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique sur le territoire, avec une dotation de 300 000 euros par an pour accompagner les particuliers dans leurs projets d'économies d'énergie. Cette enveloppe servira donc à les accompagner dans leurs projets privés de production d'énergie solaire thermique ou de solaire photovoltaïque. Quant au cadastre solaire, qui était effectivement un engagement de campagne, sachez qu'il est actuellement en cours d'élaboration et qu'un travail à ce sujet est mené entre le SyDEV et Géo Vendée. »

Guy BATIOU : « Pourrions-nous disposer de ces données pour savoir quelles sont les potentialités du territoire ? »

Anne AUBIN-SICARD : « Il faudra effectivement que les particuliers aient accès à cet outil. Nous présenterons donc les résultats de ce travail lors des commissions habituelles de l'Agglomération, ainsi que la démarche qui sera mise en place. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

22. Elargissement du dispositif SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) à l'Agglomération

Sophie MONTALÉTANG : le SyDEV souhaite, à terme, que chaque EPCI de Vendée puisse se doter d'un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver un élargissement du SLIME (Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie) – actuellement destiné aux ménages yonnais – au niveau du territoire aggro-yonnais.

Guy BATIOU : « Je profite de ce Conseil d'agglomération pour m'adresser aux communes périphériques de La Roche-sur-Yon, car je suis très heureux que ce dispositif s'étende sur leur territoire. Nous savons en effet qu'un certain type de public passe généralement en-dessous des radars, celui des petits propriétaires pauvres. Je pense par exemple aux femmes d'agriculteurs isolées dans leurs

fermes. Il faut donc vraiment faire attention à ces personnes, car elles risquent de se retrouver dans une détresse énergétique totale dans les prochaines années. J'insiste donc auprès de vous pour que ce dispositif soit connu, et que nous puissions répondre à cette urgence vitale. »

Yannick DAVID : « Nous ne vous avons pas attendu pour cela, puisque c'était exactement le sujet de notre réunion d'hier soir à La Chaize-le-Vicomte, durant laquelle je m'inscrivais exactement dans les propos que vous venez de tenir. Pour l'instant, ce n'est que le début de cette démarche, mais nous allons avancer pas après pas pour accompagner ces personnes. Il n'y a donc aucune ambiguïté, nous sommes tous mobilisés autour du SLIME. »

Bernadette BARRÉ-IDIER : « S'agissant de la commune du Tablier, notre souci concerne les locataires qui habitent dans de véritables passoires thermiques. Or, il n'est pas toujours facile de convaincre les propriétaires pour leur demander de faire des travaux. »

Guy BATIOU : « C'est pour cette raison que les associations se battent pour que les étiquettes énergétiques soient opposables à la location. C'est en effet un des rares moyens dont nous disposons pour contraindre un propriétaire. »

Monsieur le Président : « Le plus important dans cette opération est encore la façon dont nous accompagnons les habitants. D'ailleurs, j'aimerais que nous réfléchissions à la manière dont nous pourrions accompagner les particuliers pour leur équipement photovoltaïque, ou pour toute autre production d'énergie – en plus des financements. Je vous propose donc d'ouvrir ce chantier et que nous nous inscrivions dans cette démarche de façon collective. »

Laurent FAVREAU : « Pour ma part, j'alerte également les maires à propos des vendeurs de rêves, car certains font signer des dossiers d'installation de panneaux photovoltaïques tout simplement scandaleux. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

23. Convention de partenariat entre La Roche-sur-Yon Agglomération et le CDOS Vendée, dans le cadre du projet départemental « Vendée, terre de sports »

David BÉLY : en 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Ces manifestations représentent une opportunité d'émotions, d'actions et de promotion hors norme.

L'ambition du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024, est que le pays tout entier vibre et se rassemble pendant les semaines de compétition, et qu'une dynamique se crée dès aujourd'hui dans tous les territoires.

La Roche-sur-Yon Agglomération est labellisée « Terres de Jeux 2024 » depuis novembre 2019. Dans ce sens elle s'est engagée à agir à son échelle.

Dans le cadre d'un projet départemental « Vendée, Terre de Sports », le Comité départemental olympique et sportif de Vendée (CDOS Vendée) souhaite accompagner La Roche-sur-Yon Agglomération dans l'animation de ce label sur le territoire. Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'un partenariat avec le Comité.

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

24. Accueil du grand départ du Tour de l'avenir 2022

David BÉLY : Alpes Vélo est une association dite « loi 1901 », qui se donne pour mission d'organiser des courses cyclistes en France et à l'international. A travers ces épreuves, elle détecte et accompagne des jeunes talents du monde entier. Elle est l'organisateur de la course cycliste internationale, le « Tour de l'Avenir », aussi appelé Tour de France des moins de 23 ans.

Alpes Vélo et La Roche-sur-Yon Agglomération se sont rapprochées afin d'organiser le grand départ du 58^{ème} Tour de l'Avenir, qui aura lieu le jeudi 18 et le vendredi 19 août 2022.

Il est donc proposé au Conseil communautaire d'approuver les termes d'une convention définissant le

cadre du partenariat, et d'approuver un contrat de partenariat définissant le cadre des opérations de communication entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la SARL Promo Events.

Guy BATIOU : « Contrairement à ce qui se raconte un peu partout, les écologistes ne sont pas du tout opposés aux compétitions et autres Tours cyclistes. Cela étant, j'aimerais tout de même que l'on fasse attention aux goodies, gadgets & Co en plastique made in China que l'on distribue à tout-va pendant ces courses, car l'exemplarité d'une agglomération comme la nôtre passe aussi par là. Si l'exemplarité est sur le vélo, elle est aussi autour du vélo. »

David BÉLY : « Il y a quand même de moins en moins d'objets publicitaires distribués pendant ces courses, ce qui prouve aux organisateurs qu'il est aussi possible d'organiser un événement sportif sans forcément y avoir recours. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

25. Tarification et conditions générales de vente des établissements sportifs - Complexe aquatique, patinoire et piscine Sud

David BÉLY : dans le cadre de l'ouverture du complexe aquatique-patinoire dans sa configuration définitive, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver les tarifs et les conditions générales de vente des établissements sportifs de La Roche-sur-Yon Agglomération : Complexe aquatique et patinoire (Impasse des Olympiades à La Roche-sur-Yon) et piscine Sud (Lieu-dit Le Pavillon aux Rives de l'Yon).

Martine CHANTECAILLE : « Quand on regarde les objectifs recherchés, il y a d'une part la cohérence de l'offre et d'autre part des tarifs adaptés à l'offre. Or, il manque un objectif essentiel à nos yeux, celui de l'accessibilité, d'autant que les tarifs augmentent de 10 %. J'avais déjà fait une intervention à ce sujet l'an dernier, en disant qu'il existait des tarifs solidaires pour des équipements solidaires, comme par exemple à l'Aqua vita d'Angers, dont le tarif solidaire est de 3 euros. Ce tarif aide notamment les travailleurs pauvres ou les retraités pauvres, et permet ainsi de garantir l'accès de tous à un équipement. Il s'agit donc de tarifs qui ne sont pas simplement adaptés à l'offre, mais qui sont aussi adaptés aux besoins de nos populations. En effet, La Roche Agglomération n'est pas un village d'Astérix qui serait coupé des problèmes de précarité et de pauvreté. Par conséquent, nous reformulons cette demande. Par ailleurs, nous avons également demandé de pouvoir suivre la fréquentation, mais nous n'avons toujours pas eu ces données.

A une époque où se déplacer coûte beaucoup, et coûtera de plus en plus, le fait d'avoir accès à un loisir pour tous doit être possible. Or, cet objectif n'est pas mentionné et nous le regrettons vivement. »

Question adoptée à la majorité par 40 voix pour.

4 voix contre : Madame Martine Chantecaille, Monsieur Stéphane Ibarra, Madame Florence Lemaire et Monsieur Nicolas Hély.

1 abstention : Monsieur Guy Batiot.

26. Participation financière pour l'organisation du festival « Roulez jeunesse » sur les communes de l'Agglomération

Maximilien SCHNEL : il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'un soutien financier pour l'organisation du Festival « Roulez Jeunesse ! » programmé par la scène nationale le Grand R.

Ce festival, organisé sur les communes de l'Agglomération, est dédié aux enfants âgés de 3 à 14 ans qui souhaitent emmener leurs parents au spectacle et découvrir avec eux le théâtre, la danse, le cirque, la marionnette ou encore la littérature.

Martine CHANTECAILLE : « Comme je l'ai souligné en commission, il était essentiel à nos yeux de soutenir ce festival, et nous voterons bien évidemment cette subvention. Ce festival présente en effet des caractéristiques propres qui en font un événement culturel majeur. Tout d'abord, c'est un festival en itinérance : onze communes en bénéficient. D'autre part, cet événement permet également une interaction à double sens entre la Scène nationale et les communes, d'un côté les communes disposent

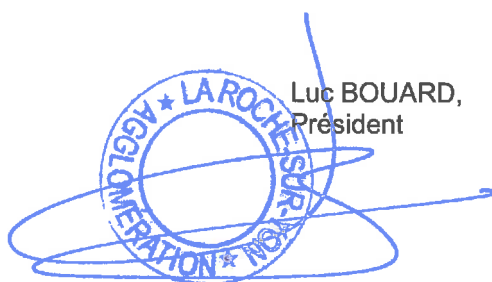
de spectacles de grande qualité, et de l'autre elles découvrent la programmation du Grand R – ce qui incite de nouveaux publics à fréquenter cet équipement qui est un atout majeur de notre territoire. Enfin, je rappelle que ce festival s'adresse à la jeunesse, et qu'il soutient également la création culturelle dans une époque difficile. Par conséquent, bon vent à cette manifestation, et nous sommes heureux qu'elle soit soutenue. »

Question adoptée à l'unanimité par 45 voix pour.

Monsieur le Président : « Avant de conclure, je vous propose d'approuver les procès-verbaux des séances du 14 décembre 2021 et du 1^{er} février 2022. »

Après vote ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Président rend compte des décisions prises en application des dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales puis il lève la séance.



Luc BOUARD,
Président

